

**Procès-Verbal du CA du C.C.A.S**  
**Mardi 02 avril 2024 à 18h30 en salle Brouès**

<b>PRÉSIDENT DE SÉANCE</b>	Mohamed Boudjellaba, président du C.C.A.S
<b>SECRÉTAIRE</b>	Bérengère Monnet, directrice du C.C.A.S
<b>DESTINATAIRE (S)</b>	Membres du CA du C.C.A.S
<b>PRESENTS :</b>	Membres élus : Mohamed Boudjellaba, Françoise Batut, Jean-Yves Caballero, Nabih Laouadi, Florence Meridji, Delphine Paillot, Sabine Ruton, Martine Sylvestre. Membres représentant d'association : Farid Mahdadi (ADPEP 69), Françoise Monchanin (Le Mas), Damien Pellat (Hestia), Eliane Renard (CFDT Rhône), Michelle Serveton (Restos du cœur).
<b>EXCUSES :</b>	Dalila Allali, Pierrette Chevrot (Givors-Gavinané).
<b>ABSENTS</b>	Tiphaine Masson (Centres sociaux Givors), Camille May (fondation ARHM).
<b>PROCURATIONS</b>	Dalila Allali à Florence Meridji, Pierrette Chevrot à Eliane Renard.
<b>QUORUM</b>	Quorum atteint avec 13 membres présents.

**INTRODUCTION PAR LE PRESIDENT DE SEANCE**

*Appréciation du Quorum*

*Présentation de l'ordre du jour de la séance*

**COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Adoption du compte-rendu du dernier Conseil d'Administration du 13 février 2024 à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix).*

## DELIBERATIONS SOUMISES AU VOTE :

### 1/ COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Président présente la délibération et rappelle qu'il s'agit du compte réalisé par le trésor public.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix).*

### 2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Président ne pouvant prendre part au vote du compte administratif, il propose de désigner madame Françoise Batut comme présidente de séance. Le conseil d'administration la nomme à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Batut présente la délibération et le compte administratif 2023, en complément du rapport :

#### 1/ Résultats

	RESULTAT CLOTURE 2022	RESULTAT EXERCICE 2023	RESULTAT CLOTURE 2023
Investissement	52 645,27 €	89 886,67 €	142 531,94 €
Fonctionnement	155 083,92 €	10 382,87 €	165 466,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>207 729,19 €</b>	<b>100 269,54 €</b>	<b>307 998,73 €</b>

<b>Reports</b>	<b>59 634,92 €</b>
----------------	--------------------

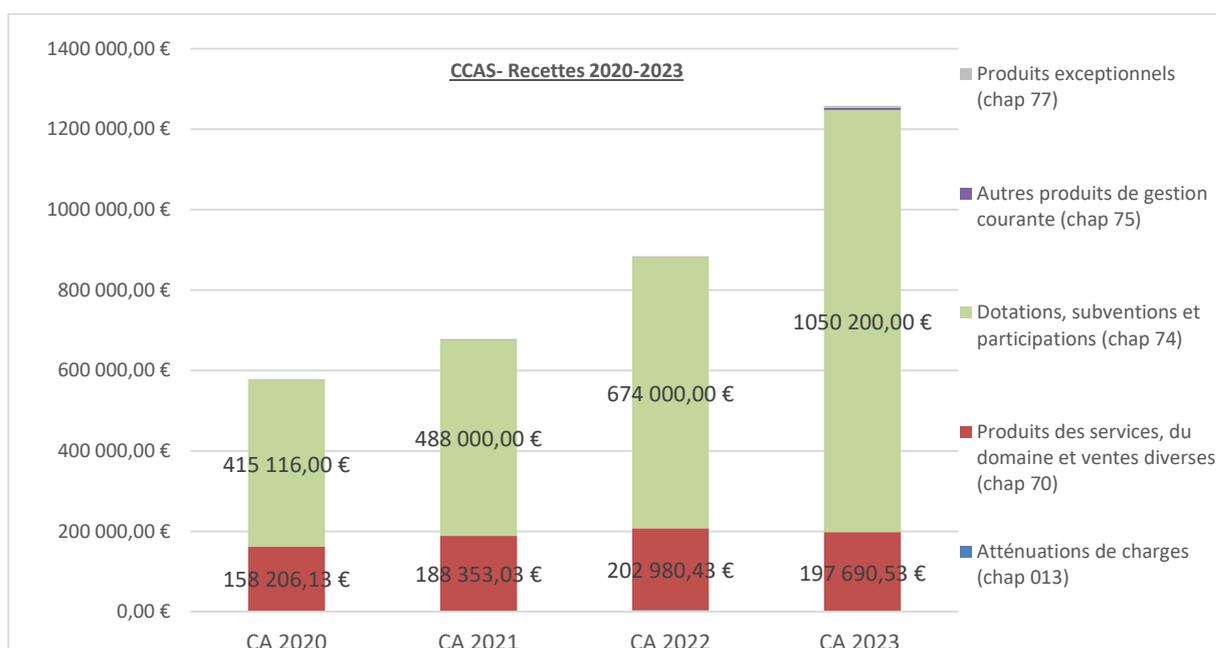
  

<b>Résultat Cumulé</b>	<b>248 363,81 €</b>
------------------------	---------------------

#### 2/ Fonctionnement

##### Recettes

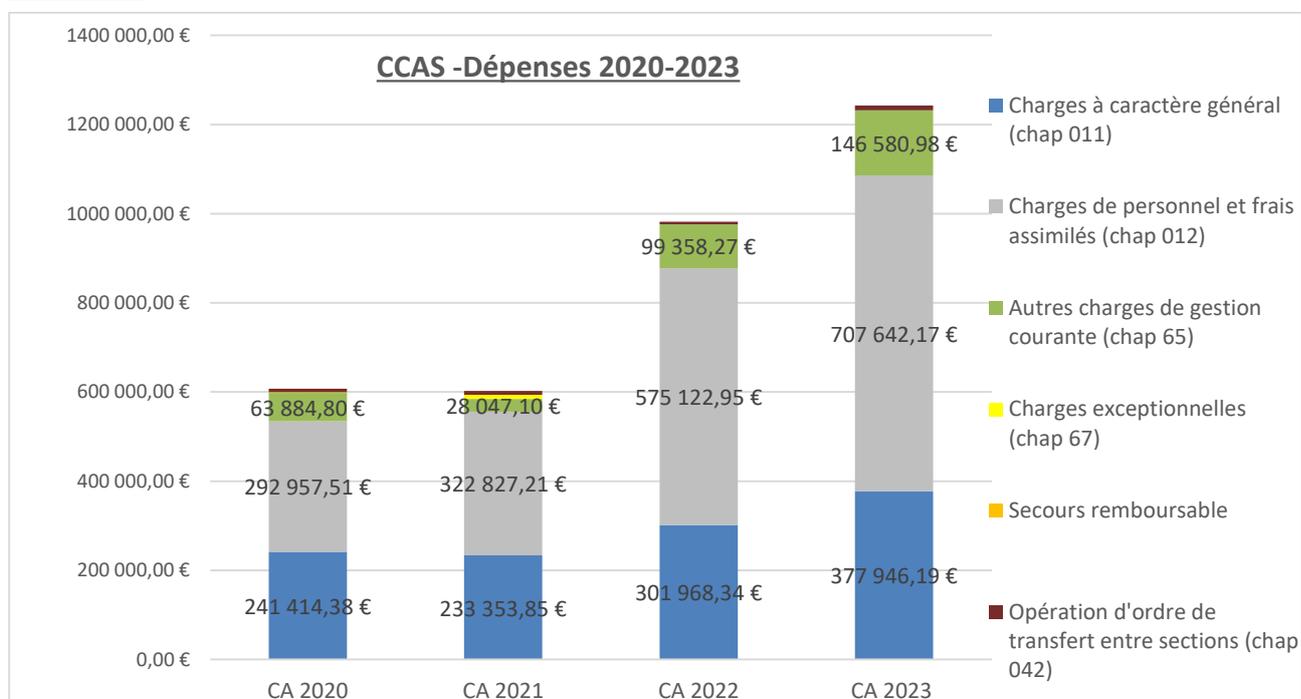
Hausse des recettes de fonctionnement : + 41,69% de 2022 à 2023



Ce sont les subventions qui ont le plus augmenté +55,82% de 2022 à 2023 :

Subventions	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Ville de Givors	360 000 €	400 000 €	600 000 €	863 000 €
Etat -PRE	55 116 €	88 000 €	70 000 €	80 000 €
ARS - santé et environnement				15 000 €
Etat - mois de la santé				11 000 €
Mutualp pour mois de la santé				1 200 €
MILDECA- lutte conduites addictives				30 000 €
FIR- Tiers Lieu Santé				40 000 €
Financement ville de Grigny pour CLSM				4 000 €
Financement ARHM pour CLSM			4 000 €	4 000 €
CARSAT- voyage séniors				2 000 €
<b>Total Subventions</b>	<b>415 116 €</b>	<b>488 000 €</b>	<b>674 000 €</b>	<b>1 050 200 €</b>

## Dépenses



## Evolutions 2022-2023

- Hausse de 23% des charges de personnel
  - Transferts et créations de poste
  - Hausse du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023
- Hausse de 25% des charges à caractère général
  - Mise en place d'un remboursement à la ville pour les services mutualisés
  - Développement des actions santé – dont le mois de la santé (avec des recettes en lien)
- Hausse de 47,5% des autres charges de gestion
  - Augmentation des aides facultatives individuelles
  - Augmentation des subventions versées aux associations

### 3/ Investissement

#### Recettes

RECETTES						
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2022/CA 2023	
Dotations, Fonds divers et réserves (chap 10)	2 982,46 €	6 575,75 €	426,37 €	0,00 €	-100,00%	-426,37 €
Subventions d'investissement (chap 13)				80 000,00 €		80 000,00 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>2 982,46 €</b>	<b>6 575,75 €</b>	<b>426,37 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>18663,05%</b>	<b>79 573,63 €</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	10 221,00 €	78,66%	4 500,00 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>8 162,89 €</b>	<b>8 914,67 €</b>	<b>5 721,00 €</b>	<b>10 221,00 €</b>	<b>78,66%</b>	<b>4 500,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 145,35 €</b>	<b>15 490,42 €</b>	<b>6 147,37 €</b>	<b>90 221,00 €</b>	<b>1367,64%</b>	<b>84 073,63 €</b>

Les recettes d'investissement sont en hausse significative en 2023 grâce à une subvention de 80000€ perçue en 2023 pour le Tiers-Lieu Santé, avec une partie des dépenses qui seront engagées en 2024.

#### Dépenses

DEPENSES						
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Ecart CA 2022/CA 2023	
Immobilisations corporelles (chap 21)	2 599,20 €	0,00 €	0,00 €	334,33 €		334,33 €
Dépenses imprévues (chap 020)						0,00 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>2 599,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>334,33 €</b>		<b>334,33 €</b>
Opérations patrimoniales (chap 041)						0,00 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 599,20 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>334,33 €</b>		<b>334,33 €</b>

Les dépenses d'investissement sont faibles. Toutefois, il est à noter 59 634,92 € en report sur le Budget 2024 qui correspondent aux investissements pour le Tiers-Lieu santé

Monsieur le Président sort de la salle et il est procédé au vote.

- ✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (14 voix).*

Monsieur le Président reprend la présidence de séance.

### 3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Président présente la délibération.

- ✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix).*

### 4/ BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Président présente la délibération et le budget primitif 2024, en complément du rapport :

#### 1/ Equilibre du budget

Le budget primitif 2024 est proposé à 1 798 587.73€ dont 1 650 055.79€ en fonctionnement et 148 531.94€ en investissement

#### 2/ Grandes orientations

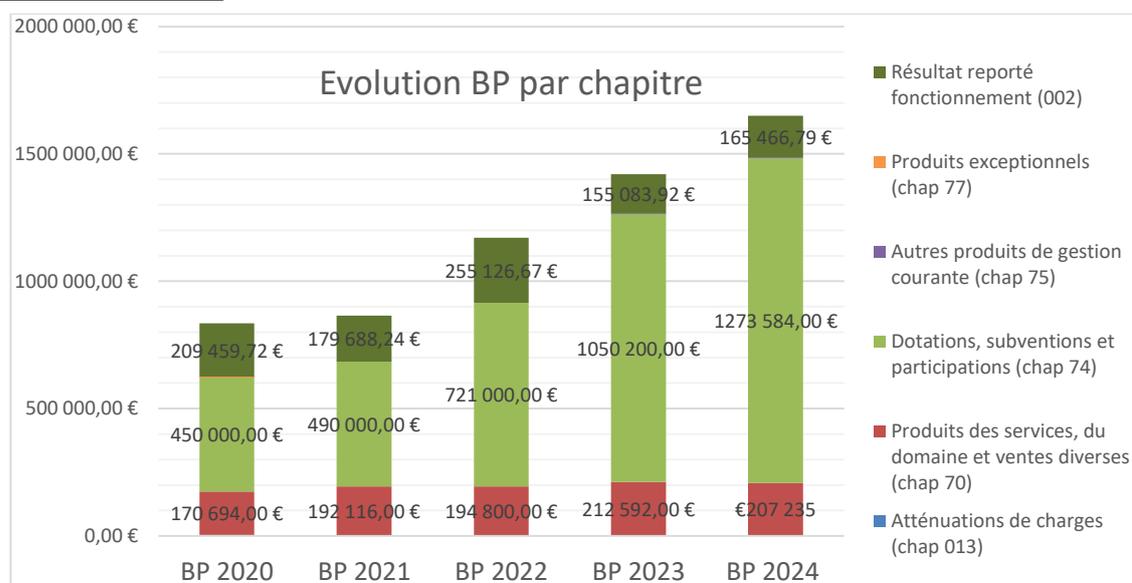
- **Dépenses à caractère général :**
  - Un effort budgétaire de -5% a été demandé à tous les services.
  - Développement des actions de prévention santé.

- **Dépenses de personnel** : une hausse sensible expliquée par:
  - Créations de postes /transfert agents ville
  - Majoration de la rémunération du personnel
- **Autres charges de gestion courante**:
  - Maintien des subventions aux associations locales œuvrant sur le volet de la solidarité
  - Prise en charge financière de la coordination du Tiers Lieu Santé
  - Renfort du soutien des plus fragiles par une augmentation du montant des aides facultatives alimentaires et la mise en place de secours remboursables.
- **Investissement**:
  - Poursuite en 2024 du soutien financier au Tiers Lieu Santé par l'achat de mobilier et de matériel informatique

### 3/ Fonctionnement

#### **Recettes**

#### Evolution des recettes



#### Les subventions

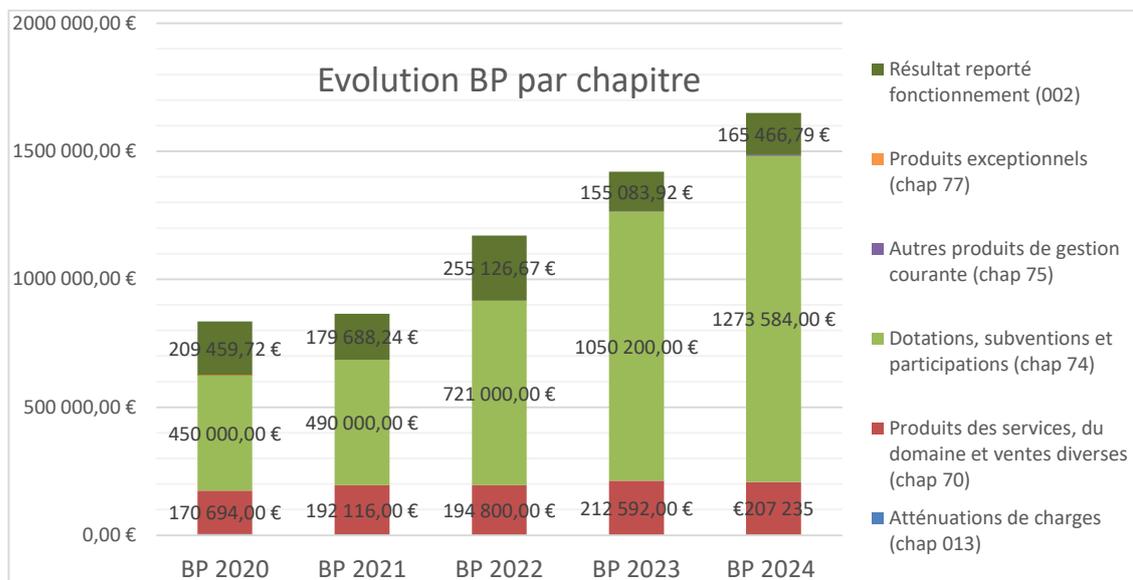
Subventions inscrites au budget primitif	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Ville de Givors	360 000 €	400 000 €	600 000 €	863 000 €	1 118 000 €
Etat -PRE	90 000 €	90 000 €	90 000 €	80 000 €	103 000 €
ARS-- poste de coordonnateur CLS-CLSM			25 000 €		
CAF - poste de coopérateur CTG			6 000 €		
ANCT- Santé				5 000 €	14 000 €
Etat - ISC					24 500,25 €
Ville Grigny - ISC					4 083,75 €
Ville Grigny - CLSM				4 000 €	4 000 €
ARHM - CLSM				4 000 €	4 000 €
CARSAT- voyage séniors					2 000 €
<b>Total Subventions</b>	<b>450 000 €</b>	<b>490 000 €</b>	<b>721 000 €</b>	<b>956 000 €</b>	<b>1 273 584 €</b>

Les subventions et participations des partenaires liées à des projets ou des postes sont en nette augmentation en 2024.

La subvention de la ville qui vient équilibrer le budget est en hausse du fait :

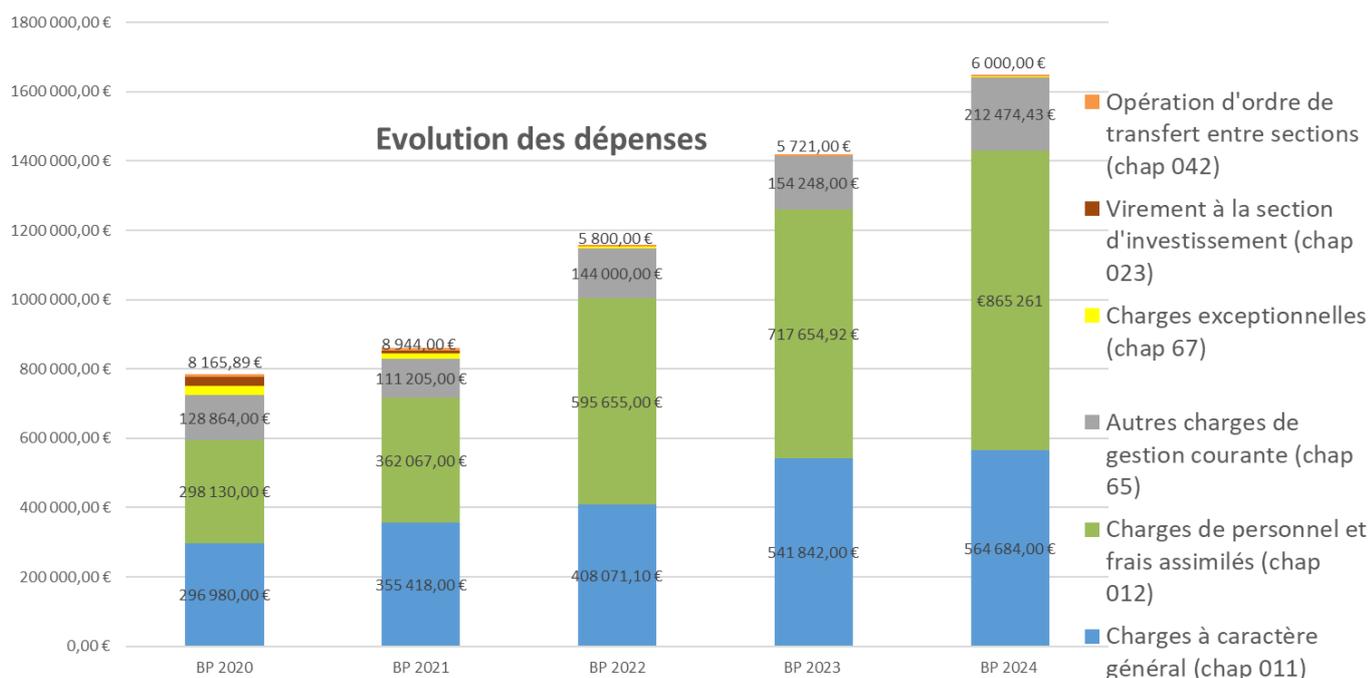
- Du remboursement des services mutualisés, de mise à disposition de locaux et de fourniture de matériel pour le CCAS.
- Du transfert de poste d'agents de la ville vers le CCAS
- De la refacturation par la ville du loyer et du ménage du Tiers Lieu Santé

### Evolution des recettes



## Dépenses

### Evolution des dépenses



## Ressources Humaines

- Hausse de 20,57% (147 606 €)
  - Créations de postes /transfert agents ville
  - 3 transferts de poste sur 2023 et 2024 d'agents de la ville (agent d'accueil service sénior, coordination PRE, agent portage repas) et prise en charge par le CCAS du poste d'intervenant social en commissariat.
  - Majoration de la rémunération du personnel et effet GVT
  - Selon évolutions réglementaires (évolution du point d'indice, etc...)
  - Hausses cotisations Assurance et CNRACL
  - Poursuite des actions pluriannuelles en matière RH, prévention de l'absentéisme, égalité femmes-hommes etc...
- Une poursuite des actions pluriannuelles en matière RH : prévention de l'absentéisme, égalité femmes-hommes etc...

## 4/ Investissement

### Recettes

CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Dotations, Fonds divers et réserves (chap 10)	6 500,00 €	6 575,52 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement reçues (chap 13)				80 000,00 €	
Produits des cessions (chap 024)				4 500,00 €	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>6 575,52 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>84 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Virements de la section de fonctionnement (chap 21)	25 195,73 €	8 473,00 €	0,00 €		
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	8 165,89 €	8 944,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	6 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>33 361,62 €</b>	<b>17 417,00 €</b>	<b>5 800,00 €</b>	<b>5 721,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
Résultat reporté Investissement (001)	22 816,38 €	31 007,48 €	46 497,90 €	52 645,27 €	142 531,94 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>62 678,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>52 297,90 €</b>	<b>142 866,27 €</b>	<b>148 531,94 €</b>

Les recettes d'investissement 2024 sont constituées par le résultat reporté 2023 et des opérations d'ordre.

### Dépenses

CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Immobilisations incorporelles (chap 20)					6 000,00 €
Subventions d'équipement versées (chap 204)				50 000,00 €	
Immobilisations corporelles (chap 21)	60 700,00 €	53 000,00 €	20 000,00 €	92 866,27 €	82 897,02 €
Dépenses imprévues (chap 020)	1 000,00 €	2 000,00 €	32 297,90 €		
Restes à réaliser					59 634,92 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>61 700,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>52 297,90 €</b>	<b>142 866,27 €</b>	<b>148 531,94 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>61 700,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>52 297,90 €</b>	<b>142 866,27 €</b>	<b>148 531,94 €</b>

- Dans les prévisions de dépenses 2024, sont intégrés au chapitre 21 :
  - 59 634,92€ de reports de 2023,
  - Du matériel et mobilier pour le Tiers-Lieu de Santé (17 000€)
  - Du matériel informatique et du mobilier pour le CCAS (dont le renouvellement du parc)
  - Une enveloppe pour l'achat d'un véhicule, si besoin d'un remplacement,
  - Une enveloppe pour le remplacement de matériel défectueux (lave-vaisselle,)

- Une enveloppe pour répondre aux normes de la loi EGALIM pour les services de restauration et de portage de repas.
- Il est prévu au chapitre 020 de financer le site web du Tiers Lieu de santé.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix).*

5/ SUBVENTION 2024 AU POINT D'ACCUEIL ECOUTE JEUNES CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE
--

Madame Meridji présente la délibération et informe du projet de déménagement des locaux du PAEJ.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix).*

6/ SUBVENTION 2024- ANIMATION DU TIERS-LIEU DE SANTE DE GIVORS CONVENTION D'OBJECTIF ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DANAECARE
--

Madame Meridji présente la délibération et les ateliers et partenariats définis ou en cours d'élaboration au Tiers Lieu de Santé:

Ateliers et partenariats mis en place au Tiers Lieu de Santé (TLS) :

- tous les lundis soir de 17h30 à 19h l'association AL-ANON organise un groupe de paroles pour les familles et amis d'alcooliques.
- tous les mercredis (à partir du 17/04) de 9h à 17h, HANDI LYON RHONE, tiendra une permanence durant laquelle elle effectuera des "Diagnostic Santé Travail" pour les personnes au RSA, sur adressage de leur référent.e de parcours.
- tous les jeudis matin de 10h à 11h30 (à partir de fin avril-début mai), la coordinatrice du Tiers Lieu de Santé animera des "Cafés Santé" pour permettre aux Givordin.e.s de se rencontrer et échanger autour de problématiques de santé. Un temps convivial pour faire connaître le TLS, les ateliers qui s'y tiendront et permettre un recensement des besoins de la population en terme d'atelier de promotion de la santé. Une fois par mois un.e invité.e sera présent pour discuter plus profondément d'une thématique (médiateur, médecin, sage-femme, partenaires, ...).
- un atelier alimentation/zéro déchet/végétalisation de son assiette est prévu en mai avec l'association Récup & Gamelle, date à confirmer selon l'aménagement de la cuisine et les disponibilités de l'association.
- l'association CIDFF occupera le bureau de confidentialité 1 à 2 fois par semaine pour accueillir des femmes au RSA, sur adressage, pour les accompagner vers l'autonomie professionnelle, sociale et personnelle. Et l'association participera à l'animation et la mise en place d'atelier sur la thématique Santé des femmes.

Les ateliers/partenariats en cours d'élaboration :

- une fois par mois, le TLS organisera un "Café des pros" pour permettre à tous les acteurs du TLS de se rencontrer et d'échanger autour de leurs pratiques et projets à venir pour participer au maillage et à l'interconnaissance des partenaires du territoire.
- une fois par mois, proposer un atelier "Santé des femmes - Paroles de femmes" co-animé par la coordinatrice et une partenaire du territoire (MSP, CIDFF, ...).

- une à deux fois par mois, proposer une marche co-animée par la coordinatrice et un.e partenaire du territoire pour découvrir des lieux de nature et sa ville autrement, permettre la rencontre et les discussions en marchant.

Les partenariats en cours de création :

- discussion en cours avec l'association Pontem pour mettre en place des rencontres sonores au TLS, moment de convivialité où des jeunes interviewent des personnes âgé.e.s sur leur parcours de vie, témoignages ensuite transformés en podcast pour permettre de mettre en lumière des parcours de vie autrement invisible. Un projet à monter avec : les EPHAD, les Centres Sociaux, la MJC, et l'association Les Petits Frères des Pauvres.

-Un partenariat avec la maternité en cours de construction pour proposer des ateliers de portage, musicologie et yoga prénatale au TLS. Et dès le mois de mai 2 à 4 ateliers (12 personnes par atelier) de portage seront proposés au TLS, par les sages-femmes et auxiliaires de l'association "Bien Etre pour Bien Naitre" de la maternité.

- Organisation d'une réunion au TLS (fin septembre) avec tous les infirmiers, infirmières et médecins des lycées et collègues de Givors pour faire visiter, se rencontrer et discuter projet ensemble autour de la santé des jeunes.

Monsieur le Maire informe de la prochaine inauguration du Pôle santé (début juin). La date précise sera communiquée aux membres du Conseil d'administration.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix).*

7/ CONVENTION PARTENARIALE ET FINANCIERE ENTRE l'IREPS ET LE CCAS –  
DISPOSITIF DE MEDIATION SANTE- ANNEE 2024

Madame Meridji présente la délibération et précise que le temps dédié à la médiation sera doublé en 2024 sur Givors.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix).*

8/ CONVENTION PARTENARIALE ET FINANCIERE ENTRE l'IREPS ET LE CCAS –  
ACCOMPAGNEMENT A L'EDUCATION A LA SANTE- ANNEE 2024

Madame Meridji présente la délibération.

La multiplicité des actions et dispositifs liés à la santé en 2024 est relevée et appréciée, il est souligné la nécessité de leur évaluation.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix).*

9/ CONSULTATION ELECTORALE : INDEMNISATION DES AGENTS

Monsieur le Président présente la délibération.

Il précise que cette délibération est valable pour toutes les prochaines élections et que cette disposition est basée sur le volontariat des agents.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix).*

#### 10/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Président présente la délibération.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix).*

#### 11/ CONVENTION LOCALE DE PARTENARIAT ENTRE L'UDCCAS 69, LA CPAM ET LA CARSAT

Madame Batut présente la délibération.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix).*

#### 12/ CONVENTION LOCALE DE PARTENARIAT AVEC LA MISSION LOCALE

Madame Batut présente la délibération et rappelle que ce projet avait déjà été évoqué lors d'une précédente séance. C'est un nouveau projet, qui sera expérimental : une évaluation sera faite à 6 mois et selon les résultats constatés, il sera étudié sa pérennisation.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix).*

#### 13/ TARIFICATION DE LA RESTAURATION ETENDUE AUX PARTENAIRES DU CCAS

Madame Batut présente la délibération et indique que cette délibération et la suivante font suite à l'adoption du partenariat avec la Mission Locale, pour adapter les tarifs et le règlement du restaurant à ce nouveau projet.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix).*

#### 14/ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SENIOR DE LA MAISON DU FLEUVE RHONE

Madame Batut présente la délibération.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix).*

15/ ACTIVITES SENIOR DU TROISIEME TRIMESTRE 2024

Madame Batut présente la délibération.

Elle rappelle que les inscriptions aux activités du deuxième trimestre seront ouvertes dès le lendemain matin : mercredi 03 avril.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix).*

16/ CONVENTION AVEC HESTIA AIDE ET SOINS

Madame Batut présente la délibération.

Monsieur le Président indique que deux membres ne pourront prendre part au vote : Madame Batut qui siège au conseil d'administration et Monsieur Pellat, directeur de l'association.

Madame Batut et Monsieur Pellat quittent la salle et il est procédé au vote.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix).*

17/ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « PENICHE VAL DE SAONE »

Madame Batut présente la délibération.

✓ *Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (15 voix).*

*Monsieur le Président présente les décisions prises par le Président en vertu des délégations données par le Conseil d'Administration.*

**POINTS DIVERS :**

Il est questionné le remplacement de Madame Masson en tant que membre du Conseil d'administration.

Monsieur le Président lève la séance à 20h.